

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2017

Point n°6 de l'ordre du jour

Délibération n°2017-3

Portant approbation du règlement intérieur de l'Agence

Vu l'ordonnance n°2016- 462 du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique ;

Vu le code de la santé publique et notamment le 8 de l'article R. 1413-12 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement de Santé publique France rendu lors de la séance du 23 février 2017.

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE,

Article 1° - d'approuver le règlement intérieur de Santé publique France

Article 2 - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint-Maurice, le 13 mars 2017

Délibération rendue exécutoire
le : 29 mars 2017

Signé

Lionel COLLET
Président du Conseil d'Administration